

**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 25 juin 2020**

**Présents :** JP Jullien-Vieroz, A Grolleau, V Billamboz, H Giroud, M Allély, G Bellier, F Pellet, M Lopes, E Dressayre, P Guinet, F Ehrler, C Philibert, B Rabatel, MF Rattier

**Absents :** A Chorier qui donne pouvoir à MF RATTIER

**Secrétaire de séance :** Mathias ALLELY

**En raison de la situation sanitaire, il est demandé le huis-clos par 3 conseillers présents. Approbation à l'unanimité.**

Approbation à l'unanimité du compte rendu du précédent conseil municipal.

**Vote des taux d'imposition des taxes locales 2020.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le produit attendu de la taxe d'habitation et des taxes foncières tel que notifié par l'Etat suite à l'évolution des bases d'impositions.

Il explique que, compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, il n'y a donc pas de vote sur ce taux.

Il présente les variations possibles du produit selon l'évolution des taux d'imposition des taxes foncières.

La commission finance propose une augmentation de 1% de ces taux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'augmenter les taux des taxes foncières de 1% pour 2020.

- **ADOpte** les taux d'imposition des taxes locales indiqués ci-dessous :

- <b>Taxe Foncier Bâti</b>	<b>16.48 %</b>	soit un produit de	151 600 €
- <b>Taxe Foncier Non Bâti</b>	<b>62.04 %</b>	soit un produit de	48 950 €
	<b>Produit Fiscal attendu</b>		<b>200 550 €</b>

**Demande de subvention – école numérique rurale**

Mme Billamboz présente le programme Label Ecoles Numériques 2020 initié par le Ministère de l'Education et l'Académie de Grenoble, proposant une aide à l'acquisition de matériel numérique favorisant les apprentissages.

Le projet pédagogique et éducatif lié, créé en lien avec l'équipe enseignante, a pour ambitions :

- de rendre les élèves acteurs de leurs apprentissages,
- de permettre une individualisation du travail plus aisée pour l'enseignant et plus adaptée pour l'élève,
- d'acquérir de l'autonomie à l'égard de l'usage des TICE
- de modifier la posture des élèves face aux apprentissages en travaillant autrement
- et de bénéficier des tablettes dans le cadre de l'école Bilingue.

Le projet se décline en deux axes :

- la continuité de l'équipement des classes de l'école en VPI initié en 2017, avec un VPI tactile pour la classe maternelle pour un coût de 3 000 €

- l'accès à une classe mobile grâce à l'acquisition de 5 tablettes numériques par classe pour un coût de 8 000 €.

La subvention de l'état couvre 50 % de la dépense engagée, plafonnée à 7 000 €.

Elle demande au conseil municipal de valider la participation de la commune à ce programme et de demander l'aide maximum pour son financement.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'inscription de l'école de Gillonnay dans le programme **Label Ecoles Numériques 2020**, et l'acquisition de matériel numérique pour un coût prévisionnel de **11 000 €**.

- **SOLLICITE** l'aide maximale pour le financement de ces acquisitions.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

M Le Maire fait le point sur la situation des agents communaux et notamment sur les postes contractuels à renouveler ou pérenniser.

### **Service technique :**

#### **Emploi permanent d'adjoint polyvalent des services techniques, spécialité « espaces verts »**

Ce poste permanent, devenu vacant suite à la mutation de Florian Gonsolin, doit être à terme pourvu par un fonctionnaire. La procédure de recrutement n'ayant pas permis de recruter un fonctionnaire, M Alexis Bolcato a été recruté le 13 août 2019 en CDD 1 ans

Monsieur le Maire explique, que suite à la mise en place tardive du nouveau conseil municipal, la nouvelle équipe n'a pas pu suffisamment évaluer le travail de l'agent avant une éventuelle titularisation. Il propose donc le renouvellement du CDD jusqu'à fin décembre 2020. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

#### **Emploi permanent d'adjoint technique, spécialité entretien des bâtiments.**

Mme Hillairet Françoise, titulaire de ce poste, fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2020, après deux ans de disponibilité pour raison personnelle. Ce poste permanent doit être pourvu par un fonctionnaire.

Mme Fatima Charles-Pellat occupe le poste depuis septembre 2018, en CDD, en remplacement de Mme Hillairet. Elle a donné toute satisfaction dans l'exercice de ses fonctions. M. Le Maire propose donc de mettre Mme Charles-Pellat en stage avant titularisation à partir de septembre 2020. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

### **Service scolaire :**

#### **emploi d'aide maternelle de 8 h par semaine scolaire :**

L'équipe enseignante a émis le souhait, par courrier, de voir renouveler les heures accomplies par Mme MENUET en qualité d'aide maternelle pour la classe de GS/CP, à raison de 2 heures tous les matins, soit 8h hebdomadaires en période scolaire. Ces heures sont rémunérées en heures complémentaires sur son emploi d'animatrice.

Le conseil municipal, par 14 voix pour, 1 contre, valide la reconduction de ces heures pour l'année scolaire 2020/2021

#### **Emploi d'agent de restauration de 8h par semaine scolaire :**

M. Le Maire informe le conseil de la nécessité, en raison des effectifs récurrents au service restauration, de procéder au recrutement d'un agent de restauration afin de compléter l'équipe d'animatrices périscolaires et respecter ainsi le taux d'encadrement.

Il propose donc le renouvellement, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, de l'emploi d'agent de restauration à temps non complet à raison de 6h35 hebdomadaires annualisées (8 heures les semaines scolaires), dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour l'année scolaire.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent s'il est reconduit, le sera pour une durée indéterminée.

Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### **Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le recrutement d'un agent de restauration à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 à raison de 8h hebdomadaires les semaines scolaires (6h35 annualisés) pour une durée de 10 mois reconductible.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

### **Service culturel :**

#### **Convention de mise à disposition bibliothécaire par la commune d'Ornacieux-Balbins.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention signée avec la commune d'Ornacieux-Balbins pour mise à disposition de leur bibliothécaire, du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020, pour 5 h par semaine.

Mme Rattier fait le point sur le fonctionnement de la bibliothèque, le rôle des bénévoles et de la bibliothécaire professionnelle.

Il propose au conseil de renouveler cette convention à l'identique pour une année supplémentaire, du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021.

### **Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention à signer avec Ornacieux-Balbins pour la mise à disposition de la bibliothécaire, pour 5 heures hebdomadaires.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de cette convention
- **DIT** que les crédits nécessaires à son exécution sont inscrits au budget communal.

### **Dissolution du CCAS – Clôture du budget annexe.**

Mme Bellier expose au conseil municipal que :

En application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi Notre) le centre communal d'action sociale (CCAS) est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal.

Lorsque le CCAS a été dissous, la commune exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS.

Cette mesure permet de supprimer plusieurs obligations annuelles, notamment liées au budget distinct du CCAS.

### **Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE de dissoudre le CCAS au 30/06/2020.**

Les fonctions des membres élus du CCAS prendront fin au 30/06/2020 ; par ailleurs, il sera mis fin par arrêté municipal aux fonctions des membres extérieurs nommés par le maire à cette même date du 30/06/2020. Le conseil exercera directement cette compétence.

- **DECIDE de clôturer le budget du CCAS au 30/06/2020.**

Les opérations liées à la compétence sociale seront retranscrites par le comptable dans le budget communal.

### **Création d'un Comité Social :**

Suite à la dissolution du CCAS, la commission sociale propose la création d'un comité social intégrant des membres extérieurs, chargé des compétences de l'ex CCAS :

Composition : le maire, les 4 membres de la commission sociale et 5 membres non élus soit 10 membres.

Membres non élus gillonnais proposés :

2 représentants des associations caritatives et/ou de l'aide alimentaire

1 représentant de l'Automne ensoleillé,

1 représentant des Assistantes Maternelles

1 représentant d'associations travaillant dans le handicap.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

### **Comité marché :**

M Grolleau rappelle l'historique de la mise en place du marché, qui a bien fonctionné pendant le confinement mais connaît une baisse de fréquentation (des clients et des marchands) depuis quelques semaines. A cela s'ajoute les incertitudes sur leur présence pendant la période estivale et des difficultés à trouver des commerçants. La commission Economie propose donc de repousser la création du Comité Marché, dans l'attente de l'évolution du marché.

### **Questions diverses :**

Proposition de Bièvre Isère Communauté pour accueillir des séances de **cinéma en plein air** pendant l'été. Demande de renseignements techniques complémentaires avant de se positionner. Déjà de nombreuses communes candidates.

### **Voirie et Bâtiments :**

Palençère : finalisation des travaux d'ici mi-juillet. Le sens unique sera mis en place.

Espace Gyltiss : les travaux de rénovation de toitures seront effectués cet été par l'Ets Manchon.

Local Acca : voir la possibilité de leur attribuer l'ancien local « panneaux » mais travaux à prévoir.

### **Communication :**

Un bulletin municipal prévu pour mi-juillet, avec présentation du nouveau conseil.

Création d'une page Facebook de la mairie pour une information plus rapide et interactive.

### **Prochaines réunions :**

- Conseils municipaux : jeudi 9 juillet et jeudi 27 août 20h.
- Commission environnement : lundi 6 juillet 16h
- Commission travaux élargie (visite des bâtiments) : lundi 29/06 à 19h